

CONTRAT D'AIDE À LA DIFFUSION

Compagnie – Adadiff Casi

ENTRE

Raison sociale : **ADADIFF CASI**
Adresse : **17 ter impasse Pignotte, 84000 Avignon**
Représentée par : **Christian Deghal**
En sa qualité de : **Président**
N° SIRET : **498 057 983 00062**
N° de licence : **L-R-20-4437 & L-R-20-4882**
N° APE : **9001 Z**

Ci après dénommée : L'Adadiff

ET

Raison sociale : **CIE**
Adresse : **adresse + CP + VILLE**
Représenté(e) par : **NOM + Prénom**
En sa qualité de : **Fonction**
N° SIRET : **N°**
N° Licence(s) : **N°**
N° APE : **N°**

Ci après dénommée : La compagnie

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La compagnie souhaite adhérer à l'Adadiff et bénéficier du service de diffusion mutualisée avec le **Pack numérique Compagnie** pour le spectacle suivant :

- Titre : **Nom du spectacle**
- N° Objet : **N°**
- Droits d'auteur : **SACEM / SACD / (numéro)**
- Assujetti à la TVA : **OUI / NON**
- De la compagnie : **Nom de la compagnie**
- Artistes : **Nombre**
- Techniciens : **Nombre**
- Autres (à préciser) : **Nombre et poste (en tournée)**

Si d'autres spectacles sont présentés dans le cadre du service de diffusion mutualisée, merci de les ajouter en fin de contrat .

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Obligations de l'Adadiff :

1. Présenter le spectacle, avec votre contact direct (pour 1 an)* sur les outils retenus dans le cadre de votre Pack Spectacle, votre Pack Compagnie ou de vos services à la carte :
 - Sur l'édition numérique annuelle de VivantMag (parution en janvier)
 - Sur le moteur de recherche des spectacles en ligne accessible sur www.vivantmag.fr.
 - Sur une lettre d'informations thématiques adressée à des programmeurs ciblés.
2. Proposer votre spectacle dans le cadre de nos actions téléphoniques de diffusion mutualisée et vous informer chaque fois qu'une option est demandée par le programmeur.
3. Vous fournir un état du suivi des propositions de votre spectacle* aux programmeurs auxquels il a été présenté (1 état minimum par an).
4. Prolonger la présentation de votre spectacle* - avec nos contacts - sur le site web vivantmag sur simple ré-abonnement (120 € tcc/an ou 10 €/mois) si aucune date n'a été programmée sur l'année de votre abonnement.

*spectacle mentionné dans la partie « Préalablement exposé » précédemment.

2. Obligations de la compagnie :

1. Présenter son spectacle sur www.vivantmag via le formulaire en ligne dans un court délai (maximum 7 jours après signature de ce contrat) avec un teaser du spectacle, des visuels de qualité et un dossier de présentation. La compagnie doit s'enregistrer au préalable sur le site de www.vivantmag.fr et recevra un tutoriel d'informations pour l'aider à compléter le formulaire.
2. Répondre dans les meilleurs délais aux demandes de disponibilités et d'informations complémentaires qui vous seront demandées (calendrier, visuels complémentaires, fiche technique adaptée, dossiers pédagogiques, validations d'informations...)
3. S'engager à ne pas contracter en direct avec les programmeurs identifiés dans l'état des contact fournis par l'Adadiff pendant une durée de 3 ans.
4. Ne pas modifier sans justificatif les conditions financières exposées en annexe 2.
5. Procéder au règlement de son adhésion à l'Adadiff [10€ tcc/ mois ou 120 € tcc/an] et au Pack Numérique correspondants ou aux services à la carte selon le bon de commande établi en ligne. (Une facture justificative vous sera adressée dans les meilleurs délais. Si l'Adadiff doit établir la facture au nom d'une autre structure, merci de nous le signaler).

Annexe 1 : Cadre du contrat

Dans le cadre de la confirmation d'une date, nous réalisons avec la compagnie, un contrat de cession type Production-Diffusion et un contrat de cession type Diffusion-Acheteur avec la structure d'accueil. Nous vous préparerons les feuilles de route et vous pourrez être en contact direct avec le programmeur ou son équipe technique pour des aspects techniques particuliers.

Nous pouvons également nous occuper de la production de la représentation (cession, dpae, cachets, fiche de paie...) dans le cadre du suivi administratif que nous proposons (- 10 % de votre tarif de cession - nous consulter). Dans le cas d'un contrat de production réalisé par l'Adadiff, une fiche de renseignement vous sera transmise pour chaque artiste ou technicien qu'il conviendra de nous retourner complétée.

Annexe 2 : Conditions financières de cession du spectacle

Tarif moyen de cession sur les 12 derniers mois (hors VHR):	Montant € HT
Nombre de cession sur les 12 derniers mois :	Nombre
Nombre de personnes en tournée :	Nombre
Tarif de cession préférentiel proposé à l'Adadiff :	Montant € HT
Transport (Coût au kilomètre ou forfait selon distance) :	Montant € HT
Dégressif si plusieurs représentations :	OUI / NON – préciser :

Annexe 3 : modalités d'accueil de l'artiste / l'équipe (dans la mesure du possible)

Nombre de repas à prévoir :	Nombre
<i>Repas avant ou après la représentation :</i>	<i>Préciser</i>
• Dont repas sans régime spécifique :	Nombre
• Dont repas avec régime spécifiques (sans porc, végé, vegan, sans gluten,...)	Nombre préciser :
Modalités d'hébergement :	
Chambres simples :	Nombre ch. et pers.
Chambres doubles :	Nombre ch. et pers.
Acceptez vous d'être hébergé chez l'habitant ?	Oui/Non

Annexe 4 : Tableau des commissions Adadiff

Ces commissions sont prises en compte uniquement sur les contrats que nous générons directement auprès des programmeurs, dans le cadre de notre service de diffusion mutualisée.

Montant du contrat négocié* (€ HT)	- de 650	de 651 à 1.100	de 1.101 à 1.800	de 1.801 à 2.500	de 1.801 à 4.500	+ de 4.500
Frais de diffusion (€ HT)						
N°1. Abonnement Pack Numérique**	100	150	250	400	500	10 %
N° 2. Abonnement de Base compagnie ***	150	250	400	500	600	15 %
N° 3. Participation non-abonné****	180	N°2 + 10%	N°2 + 10 %	N°2 + 10 %	N°2 + 10 %	600 € + 20 %

* incluant le coût du spectacle et les défraiements éventuels . Nos frais de diffusion viendront s'ajouter à ce coût.

** uniquement pour les compagnies ayant contracté un Pack Numérique annuel

*** uniquement pour les compagnies à jour de leur adhésion annuelle

**** pour les compagnies qui n'auront pas renouvelé leur abonnement

Attention :

Le barème de nos frais de diffusion s'applique dès le jour d'une négociation avec un programmeur. Pour bénéficier des tarifs abonnés sur nos commissions, votre date d'abonnement doit donc précéder la date de la négociation.

L'Adadiff Casi ne garantit en aucun cas que les outils qu'elle propose aux compagnies pour améliorer la diffusion de leurs spectacles aboutissent vers des contrats de cessions.

En rejoignant l'AdAdiff Casi vous intégrez un réseau ouvert, composé de compagnies indépendantes et de programmeurs participant au repérage, à la promotion et à la diffusion du spectacle vivant en régions.

L'ADADIFF

LA COMPAGNIE

Signé à AVIGNON	Signé à
Le	Le

